

Des solutions pour accéder au logement locatif offertes à tous les salariés intérimaires grâce aux nouveaux services proposés par le FASTT

Paris, le 03 mai 2022 – Le Fonds d’Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) a lancé un nouveau service innovant, complet et gratuit, pour accompagner et faciliter l’accès au logement des salariés intérimaires et renforcer leur candidature auprès des bailleurs grâce à une offre de services complète et sécurisante. Ce lancement s’inscrit dans le contexte d’un partenariat renouvelé avec Action Logement au travers d’une convention signée le 20 avril dernier, qui prévoit une optimisation des capacités d’intervention des deux acteurs pour renforcer les chances d’un accès plus rapide au logement des intérimaires.

Le FASTT, organisme à but non lucratif et paritaire, renforce ses actions en faveur du logement des intérimaires en lançant une nouvelle plateforme digitale, totalement gratuite, à destination de tous les salariés intérimaires ayant un projet d’accès au logement locatif.

Elle donne accès à des outils innovants et interactifs pour aider à adapter ses critères de recherche à la réalité du marché locatif actuel. Ce dispositif est complété par la possibilité de solliciter un conseiller logement dédié. L’objectif : faciliter le parcours d’accès au logement et accroître les chances de réussite.

Le salarié intérimaire accède à des annonces de logement disponibles, correspondant à ses vœux, ainsi qu’aux conseils d’un coach numérique pour accroître, si nécessaire, le nombre d’annonces en modifiant ses critères. Une manière simple et concrète d’évaluer la faisabilité de son projet. Des outils, conseils et astuces sont proposés pour constituer un dossier locatif complet et solide que les bailleurs potentiels pourront consulter en ligne, grâce à un partenariat avec dossierfacile.fr.

« Cette plateforme offre un ensemble de services, depuis des conseils pour augmenter ses chances d’obtenir un logement jusqu’à des solutions pour rassurer les bailleurs » explique Emmanuel Maillet, Président du FASTT. *« Elle s’appuie sur un partenariat renforcé avec Action Logement avec qui nous venons de signer une convention ».*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



La solidité de la candidature passe aussi par la sécurisation du propriétaire particulier ou de son agence immobilière. Le FASTT a donc développé FASTT Confiance Bailleur®, une offre de services qui comprend la certification du candidat et met en lumière la caution VISALE® d'Action Logement, gratuite et fiable, un espace personnalisé permettant la signature électronique des contrats. Dans les secteurs géographiques particulièrement demandés, le salarié intérimaire accède en plus à un service innovant, labellisé par la FNAIM et l'UNIS, apportant la certitude de percevoir son loyer chaque mois à date fixe, quoi qu'il arrive, pendant 3 ans. Depuis la création de ce service en 2016, près de 11 000 salariés intérimaires ont pu trouver un logement sur le parc privé grâce à ce dispositif, et près de 2 500 agences immobilières l'ont adopté.

Un conseiller logement peut être sollicité à tout moment pour venir en appui ponctuellement, apporter un diagnostic approfondi et encore plus personnalisé, voire accompagner l'intérimaire dans ses démarches ou les réaliser pour son compte, répondre aux interrogations des bailleurs. Un service complet en « zéro digital » est également possible pour ceux qui le préfèrent.

Les salariés intérimaires ont ainsi toutes les clés pour trouver leur logement.

Information Fastt | 01 71 25 08 28 | www.fastt.org | [Youtube](https://www.youtube.com/) | [Facebook](https://www.facebook.com/) | [Instagram](https://www.instagram.com/) | [LinkedIn](https://www.linkedin.com/)

A PROPOS DU FASTT

Le FASTT, créé en 1992, est la plateforme d'animation de la politique sociale, au bénéfice des 2,7 millions de personnes qui, sur une année, réalisent au moins une mission de travail temporaire. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FASTT apporte des aides, des services et solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle : logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social. Le FASTT pilote également les régimes de complémentaire santé obligatoire des intérimaires et celui de la prévoyance. Le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA). Plus d'informations sur : www.fastt.org

CONTACT PRESSE

Florence Basso : 06 47 26 83 16 / florence.basso@fastt.org